DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

CANTON
Pays de Briey

COMMUNE
PIENNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°154/2026

ARRÊTE DU MAIRE

Portant fixation des horaires d'ouverture au public du cimetière communal

Le Maire de la Commune de PIENNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2213-8 et L. 2213-9 ;

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la police des funérailles et des cimetières ;

Considérant qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la salubrité et de la décence dans les cimetières communaux ;

Considérant que la commune de PIENNES dispose d'un cimetière communal situé rue du Trébois ;

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer la sécurité des personnes, la surveillance des lieux et le respect de la tranquillité et de la décence dans le cimetière communal, de fixer les horaires d'ouverture au public ;

ARRETE :

Article 1er : Le cimetière communal de PIENNES est ouvert au public selon les horaires suivants :

- Du 1er octobre au 31 mars : de 8h00 à 17h00 ;
- Du 1er avril au 30 septembre : de 7h00 à 20h00.

Ces horaires s'appliquent à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Il sera notamment publié sous forme électronique sur le site internet de la commune de PIENNES et affiché au cimetière communal.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Brigade de Gendarmerie de PIENNES,
- Les Services Techniques de la Ville,
- La presse locale.

Fait à PIENNES, le 24 septembre 2026
Le Maire,
Matthieu CALVO

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif (TA) de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le TA peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Publié le : 26/09/2026 22:57 (Europe/Paris)
Par : Admin_RG
https://www.mairie-piennes.com/documents_administratifs/79945